

Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du lundi 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 27 mai, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le conseil municipal, dans la salle du conseil, sous la présidence de Annie LEMOINE, Maire, en suite de convocation en date du 21 mai 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Présents : LEMOINE Annie, CAMUS Pierre, CARESMEL Isabelle, MALBRANQUE Gaëtan, PIETON Freddy, BEEUWSAERT Julie, COILLOT Laurent, TARDIVEL Mathieu, LAFFARGUE Marie-Claude, RUELLE Pascal, BOULOGNE Nicole, BOGALA Jennifer, LANGREZ Lucien

Absents excusés : GRAVE Brigitte (pouvoir à LEMOINE Annie), CAVALIER Marie-Jeannette (pouvoir à LAFFARGUE Marie-Claude)

Absent : aucun

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Excusés : 2
- Absents : 0
- Votants : 15

Vérification du quorum : atteint

Désignation du secrétaire de séance : RUELLE Pascal

Etude de l'ordre du jour :

1. Procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2024 arrêté à la présente séance

Le procès-verbal a été distribué avec la convocation pour lecture et sera affiché et consultable dans les huit jours suivant la présente réunion. Aucune remarque des conseillers présents, il est donc signé par le maire et la secrétaire de séance précédente.

2. Demande de subvention auprès du fonds de concours de la CC Osartis-Marquion

Madame le Maire propose de demander une subvention auprès du fonds de concours de la CC Osartis-Marquion axé, sur la rénovation des bâtiments communaux accueillant du public.

Ceci concerne la rénovation des marches d'accès à la mairie (2389,20 € TTC), le changement d'une double porte à l'école (6 812,40 € TTC), le changement d'huisseries à la salle des fêtes pour être aux normes de sécurité incendie (1 737,54 € TTC) soit un total de 10 939,14 € pour laquelle la commune pourrait être subventionnée à 20 % soit 2 188 € TTC (1 750,4 € HT)

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer au sujet de la demande de subvention auprès du fonds de concours de la CC Osartis-Marquion dans le cadre de la rénovation des bâtiments communaux et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs nécessaires.

VOTE : 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

3. Parc intergénérationnel

3.1. Attribution du marché public

Madame le Maire rappelle la procédure et expose le compte-rendu des trois réunions d'appels d'offres qui se sont tenues en mairie en présence du maître d'œuvre retenu, Monsieur Christophe Laborde.

- 1^{ère} réunion le lundi 6 mai à 14 heures 30 : 17 dossiers avaient été téléchargés. 5 réponses ont été reçues (la date butoir avait été fixée au vendredi 26 avril à 12 heures) : Créons Vert, Ehtre, Lemoine Espaces Verts, Flandre Artois Paysage, ID Verde. Pour rappel, nous avons délibéré pour attribuer 40 % au montant du devis et 60 % à la partie technique, accepter les variantes et négocier avec les 3 entreprises arrivant en tête du classement à savoir Créons Vert, Ehtre, Lemoine Espaces Verts. Il avait été rajouté dans le cahier des charges un parcours pour enfant judicieux puisque le projet initial n'en prévoyait pas)
- 2^{ème} réunion le jeudi 16 mai de 14 heures à 17 heures la commission a reçu successivement les trois entreprises retenues pour entamer des négociations Il leur a été demandé de faire un effort sur le montant de leur devis avec réponse à rendre pour le jeudi 23 mai 12 heures.
- 3^{ème} réunion le vendredi 24 mai à 9 heures : la commission propose de retenir l'entreprise Ehtre (meilleure notation, expériences confirmées dans ce domaine) pour un montant de 173 943,81 € HT soit 208 732,57 € TTC

Les rapports d'analyses sont à la disposition des membres du Conseil Municipal.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer au sujet du choix de l'entreprise Ehtre et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs nécessaires.

Madame le maire avertit que ce choix doit rester CONFIDENTIEL pour des raisons juridiques (délais de recours) : interdit de révéler le nom de l'entreprise retenue ainsi que celles éliminées avant qu'elles n'aient été officiellement averties.

VOTE : 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

3.2 Mise à jour du plan de financement pour les demandes de subventions

Madame le Maire rappelle qu'un montant de 200 000 € TTC avait été décidé par délibération pour l'aménagement du parc intergénérationnel (y compris la rémunération du maître d'œuvre).

Comme le montant est supérieur, une nouvelle délibération doit être adoptée et ajustée, ceci pour les dossiers de demandes de subventions auprès des organismes suivants :

- Conseil Départemental (FARDA)
- Biodiversité 62
- Région Hauts-de-France (ESAL)
- A.N.S.
- Fonds Verts

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer au sujet de l'approbation du montant rectifié de la somme allouée à l'aménagement du parc intergénérationnel pour un montant de 173 943,81 € HT soit 208 732,57 € TTC et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs nécessaires.

VOTE : 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

4. Décisions prises par le Maire

- Signature de devis : Satcoms (complément éclairage public) : 4 718,28 € TTC
- Signature devis contrat de maintenance vidéoprotection (2 180 € HT pour 2024)

5. Informations diverses

5.1. Bilan de la ducasse

Madame le Maire fait un bilan de la ducasse du dimanche 19 mai et remercie de nouveau les conseillers municipaux et leurs conjoint(e)s pour leur investissement.

Madame le Maire dresse le bilan financier de la ducasse : vendu 1 426.50 € - dépensé : 1 458.73 €. Les dépenses d'animations s'élèvent à 2 819.00 €.

5.2. Tableau de présence pour les élections européennes : bilan

Madame le Maire fait le point sur la présence des conseillers municipaux et la répartition de chacun selon les quatre tranches horaires.

Prévoir d'arriver environ 15 minutes avant la prise de poste.

4 conseillers sont indisponibles. 12 scrutateurs sont nécessaires. Il en manque un. Madame le Maire assurera 2 tranches horaires.

Le nombre de conseillers volontaires pour le dépouillement est suffisant.

Pour rappel, le bureau de vote est exceptionnellement transféré en mairie.

5.3 Travaux secrétariat

Il reste deux portes à changer. La fabrication a pris un peu de retard.

5.4 Avancée du PLUi

Il reste à finaliser pour vérifier si le nombre d'ha attribué à l'ensemble des 49 communes ne dépasse pas le nombre imposé. Dans ce cas il faudra revoir les prétentions de chaque commune.

Il faudra ensuite valider en conseil communautaire et puis en conseil municipal, validation par le préfet puis enquête publique. Entrée en vigueur prévue pour le 1^{er} semestre 2025.

5.5 Vidéoprotection

La caméra a été installée sur le préfabriqué. L'installation sur le serveur est prévue ce jeudi 30 mai.

6. Questions diverses posées par les conseillers municipaux

Intervention de Madame Isabelle CARESMEL, adjointe, qui déplore l'état du chemin dit de Fampoux. Madame le Maire expose la situation qui fait l'objet de cette remarque.

Le chemin rural appartient conjointement aux communes de Fresnes-lès-Montauban et de Biache-Saint-Vaast, chemin sur lequel a été déposé du grattage provenant de la réfection de voirie sur le territoire de Biache-Saint-Vaast, empêchant temporairement le passage des véhicules ou en tout cas, le rendant difficile. Madame le Maire rappelle qu'elle a, à de multiples reprises, demandé à la commune de Biache d'intervenir pour que l'étalement soit revu. Expliquant, qu'en cas de problème, les véhicules d'intervention et de secours ne pourraient pas y circuler.

Suite à la rixe opposant les supporters du PSG et de l'OL au péage de Fresnes-lès-Montauban le samedi 25 mai 2024, les véhicules qui empruntaient l'autoroute ont été dirigés malencontreusement vers ce chemin rural après ouverture par la SANEF d'un portail. Aucune indication n'a été donnée aux automobilistes qui se sont retrouvés sur ce chemin rural en cours de réfection et donc immobilisés. Après contact avec le maire de Biache, une chargeuse est venue dégager le passage caillouteux et libérer le passage des véhicules. Intervention d'urgence rapide et efficace.

Le chemin sera rendu praticable dès l'intervention de l'entreprise de travaux publics, confirmation de la commune de Biache reçue par mail ce jour.

Fin de séance : 20 heures 30

Madame le Maire
Annie LEMOINE

Monsieur le secrétaire de séance
Pascal RUELLE

VOTE DES DÉLIBÉRATIONS :

N° ordre du jour	Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2	Demande de subvention auprès du fonds de concours de la CC OSARTIS-MARQUION	LEMOINE A., CAMUS P., CARESMEL I., MALBRANQUE G., PIETON F., BEEUWSAERT J., COILLOT L., TARDIVEL M., LAFFARGUE M-C, RUELLE P., BOULOGNE N., BOGALA J., LANGREZ L. GRAVE B. (pouvoir à LEMOINE A.), CAVALIER M-J (pouvoir à LAFFARGUE M-C)		
3.1	Parc intergénérationnel : attribution du marché	LEMOINE A., CAMUS P., CARESMEL I., MALBRANQUE G., PIETON F., BEEUWSAERT J., COILLOT L., TARDIVEL M., LAFFARGUE M-C, RUELLE P., BOULOGNE N., BOGALA J., LANGREZ L. GRAVE B. (pouvoir à LEMOINE A.), CAVALIER M-J (pouvoir à LAFFARGUE M-C)		
3.2	Parc intergénérationnel : mise à jour du plan de financement pour les demandes de subventions	LEMOINE A., CAMUS P., CARESMEL I., MALBRANQUE G., PIETON F., BEEUWSAERT J., COILLOT L., TARDIVEL M., LAFFARGUE M-C, RUELLE P., BOULOGNE N., BOGALA J., LANGREZ L. GRAVE B. (pouvoir à LEMOINE A.), CAVALIER M-J (pouvoir à LAFFARGUE M-C)		